

**Règlement particulier relatif à
la procédure donnant accès à
la sélection interuniversitaire
menant aux études de Master
de spécialisation en médecine
pour l'année 2024-2025**

-

Dermatologie

A. PREAMBULE	- 3 -
I. CANDIDATURE	- 3 -
II. SÉLECTION ET ÉVALUATION.....	- 3 -
1. Les stages et éventuelles notes académiques	- 3 -
2. L'épreuve.....	- 4 -
III. COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION AU MASTER DE SPÉCIALISATION	- 4 -
IV. CALENDRIER	- 4 -

A. Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au Master de spécialisation en **Dermatologie** complète les dispositions du Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de Master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2024-2025.

Par leur inscription à cette procédure, les candidat.es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement du Jury interuniversitaire, du Règlement général de la procédure de sélection de l'ULiège, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui pourraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, qu'elle qu'en soit la portée.

I. Candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire, le/la candidat.e remet au Décanat un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae (avec coordonnées complètes et adresse mail officielle pour les étudiants ULiège)
- Une lettre de motivation adressée au **Professeur Arjen NIKKELS**, Président du Master de spécialisation en **Dermatologie**

Ce dossier est à envoyer par e-mail à l'adresse catherine.little@uliege.be entre le **lundi 26 février et le dimanche 3 mars 2024 avant minuit**.

II. Sélection et évaluation

1. LES STAGES ET EVENTUELLES NOTES ACADEMIQUES

Deux mois dans les stages à option de la spécialité définis par le Président du Master de spécialisation interviennent dans la cote sur 20 points.

En ce qui concerne les stages,

Lieux de stages

Le Président est le seul habilité à déterminer les stages intervenant dans le calcul de la cote de la partie 2 de la procédure de sélection.

Les lieux de stage à option intervenant dans cette cote pour la **Dermatologie** sont :

- **CHU Sart Tilman**

Modalité de répartition des stagiaires

Le Bureau pédagogique de la Faculté se charge de l'organisation des stages pour les candidat.es étudiant.es, y compris pour ceux des autres universités qui présentent leurs concours à l'ULiège.

Les candidat.es triple 0 et en demande de réorientation sont tenus de prendre contact avec le Président du jury de **Dermatologie** afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur stage.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des stages intervenant dans la procédure de sélection est faite sur la base de la grille d'évaluation des stages validée par le Conseil des études.

2. L'ÉPREUVE

Description

Cette épreuve vise à réaliser :

- L'évaluation de la personnalité à réaliser en ligne
- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales,
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

Partie 1 : 30 jours avant l'épreuve, une évaluation psychotechnique de personnalité est envoyée au. à la candidat.e qui dispose d'une semaine (à dater de l'envoi) pour la réaliser en ligne. Les résultats seront analysés par le service des Ressources Humaines du CHU de Liège et communiqués au Président du Jury.

Partie 2 : Présentation d'un sujet durant 7 minutes. Le sujet est identique pour tous les candidat.es et est envoyé 30 jours avant l'épreuve. Le.la candidat.e est jugé.e par chaque membre du jury et reçoit une note entre 0 et 20/20, de façon anonyme sur :

- La qualité de la présentation,
- La manière de présenter,
- Les questions et réponses en lien direct avec le sujet.

Partie 3 : Interview d'environ 20-30 minutes sur les motivations

Les moyennes sont calculées après le passage de tou.tes les candidat.es.

III. Composition du jury d'admission au Master de spécialisation

Président : **Pr Arjen NIKKELS**

Secrétaire : **Pr Bita DEZFOULIAN**

Membres : **Dr Gilles ABSIL, Dr Thomas DAMSIN, Pr Philippe DELVENNE, Dr Virginie DE SCHAETZEN VAN BRIENEN, Dr Eve LEBAS, Dr Florence LIBON, Pr Géraldine PIEL**

Membres extérieurs : **Dr Murielle SABATIELLO**

IV. Calendrier

Jeudi 20 juin 2024 matin